



FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : Ripeur

MISSIONS DU POSTE

Placé sous l'autorité du responsable du service propreté, le ripeur collecte les déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation, de recyclage ou de réparation.

Il assure l'entretien du véhicule de collecte et participe selon les besoins à la vie service : collecte OMR, déchetterie,

ACTIVITES DU POSTE

- Assure le ramassage des déchets dans le respect de l'ordre de collecte et le planning prévu
- Roule les conteneurs, les charge sur le lève-conteneur et les remet en lieu et place
- Effectue à la source un contrôle de premier niveau des déchets collectés
- Applique la procédure relative aux déchets non conformes et le signaler à sa hiérarchie
- Signale à sa hiérarchie la présence de dépôts sauvages et les difficultés rencontrées : déchets peu ou mal triés, containers abimés (roues, couvercles, cuves, serrures bacs de tri) ou disparus, le débordement d'un point de collecte
- Déblaye et nettoie la chaussée en cas de déversement
- Manipule et vide les containers des points d'apport volontaire
- Nettoie les containers et de leur emplacement et procède à la vérification des contenants et des réceptacles
- S'assure du respect des usagers et éviter les nuisances sonores, etc.
- Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité des risques liés à la manipulation des déchets
- Assure la maintenance des camions : contrôle technique, veille à la révision des véhicules, entretiens de base des véhicules (vidanges, ...)
- Signale à sa hiérarchie les problèmes particuliers ou récurrents sur le véhicule utilisé

COMPETENCES ATTENDUES

SAVOIRS

- Méthodes et techniques de bascule
- Fonctions élémentaires des appareillages de collecte
- Techniques de manutention et d'habilitation

FICHE DE POSTE

- Outils et techniques de nettoyage
- Procédures et signalétiques des points d'apport volontaires
- Procédures, protocoles de transport, points et organisation de la collecte
- Réglementation sécurité et typologie des risques
- Propriétés et dangerosité des déchets
- Recommandation 437 (R437)
- Typologie des différents déchets et emballages
- Protocoles de tri
- Matériels de conteneurisation

SAVOIR FAIRE

- Transmettre les informations à sa hiérarchie en cas de problème constaté
- Capacité à conseiller pour améliorer la qualité du tri
- Relationnel vis-à-vis des usagers

SAVOIR ETRE

- Disponible
- Rigoureux et méthodique
- Sens du service public
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve